

AVIS D'INFORMATION

PROGRAMME D'HABITAT SOCIAL DE LA PROVINCE NORD HORS VOOK (VOH) KOOHNÊ (KONÉ) PWËBUU (POUEMBOUT)

L'habitat est un élément essentiel du bien-être social, nécessaire à l'épanouissement de chaque individu et constitue une politique publique majeure de l'Assemblée de la province Nord.

Le programme d'habitat social 2022 en zone Hors VKP d'environ 46 logements doit permettre à la catégorie de population dite « sociale » d'accéder à un logement digne, au travers de l'accession à la propriété ou de l'amélioration de l'habitat existant conformément au code de l'habitat aidé en province Nord.

Ce programme est mis en œuvre par un opérateur qui a pour mission de gérer les subventions attribuées aux bénéficiaires et à intervenir en tant que maître d'ouvrage délégué pour leur compte, de tenir informée la province Nord de l'avancement des opérations et de veiller au bon déroulement de ces dernières jusqu'à la livraison des travaux.

Le plan de financement de ce programme (fonds subventionnels et rémunération de l'opérateur) engagé au Contrat de développement État – Province Nord 2017-2023 sous l'opération II-1 Ter "Accession aidée, amélioration de l'Habitat et location – zone Hors VKP" s'établit de la manière suivante :

État :	315 673 745 F. CFP	soit	75 %
Province Nord :	105 224 581 F. CFP	soit	25 %
TOTAL :	420 898 326 F. CFP	soit	100 %

**La secrétaire générale adjointe
de la province Nord**

Isabelle BABIN

AVIS D'INFORMATION

PROGRAMME D'HABITAT SOCIAL DE LA PROVINCE NORD VOOK (VOH) KOOHNÊ (KONÉ) PWËBUU (POUEMBOUT)

L'habitat est un élément essentiel du bien-être social, nécessaire à l'épanouissement de chaque individu et constitue une politique publique majeure de l'Assemblée de la province Nord.

Le programme d'habitat social 2022 en zone VKP d'environ 6 logements doit permettre à la catégorie de population dite « sociale » d'accéder à un logement digne, au travers de l'accession à la propriété ou de l'amélioration de l'habitat existant conformément au code de l'habitat aidé en province Nord.

Ce programme est mis en œuvre par un opérateur qui a pour mission de gérer les subventions attribuées aux bénéficiaires et à intervenir en tant que maître d'ouvrage délégué pour leur compte, de tenir informée la province Nord de l'avancement des opérations et de veiller au bon déroulement de ces dernières jusqu'à la livraison des travaux.

Le plan de financement de ce programme (fonds subventionnels et rémunération de l'opérateur) engagé au Contrat de développement État – Province Nord 2017-2023 sous l'opération II-2 Qua "Accession aidée, amélioration de l'Habitat et location – zone VKP" s'établit de la manière suivante :

État :	35 657 119 F. CFP	soit	75 %
Province Nord :	11 885 706 F. CFP	soit	25 %
TOTAL :	47 542 825 F. CFP	soit	100 %

**La secrétaire générale adjointe
de la province Nord**

Isabelle BABIN





AVIS D'INFORMATION

Maîtrise d'œuvre ETUDES (APD/STD/PEO/DCE) - Tranche Ferme pour la réalisation du Lot n° 2 Ouvrages d'art - secteur de Bwapanu (Kaala- Gomen)

La province Nord informe la population que le programme de maîtrise d'œuvre limité aux études, en phase APD/STD/PEO/DCE de la tranche ferme, pour la réalisation du second lot relatif aux "Ouvrages d'art", est inscrit au Contrat de développement 2024- 2027 conclu entre l'État et la province Nord. Ce programme fait partie de l'opération I-4 intitulé "Aménagement de la liaison routière Hienghène/Bwapanu (Kaala-Gomen)"

Le plan de financement de l'opération s'établit de la manière suivante :

État :	11 250 000 F. CFP	soit	75 %
Province Nord :	3 750 000 F. CFP	soit	25 %
TOTAL :	15 000 000 F. CFP	soit	100 %

La secrétaire générale adjointe
de la province Nord

Isabelle BABIN



PROVINCE NORD
DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE



**HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'INFORMATION

La province Nord informe la population que les études, pour la protection du trait de côte au lieu-dit Ma Kugavit, dans la commune de Hienghène, où se trouve la structure hôtelière “Houlo-men”, sont inscrites au Contrat de développement conclu entre l'État et la province Nord. Ces études font partie de l'opération VI-1 intitulée “Protection du littoral de la province Nord”.

Le plan de financement de l'opération s'établit de la manière suivante :

État :	7 097 760 F. CFP	soit	75 %
Province Nord :	2 365 920 F. CFP	soit	25 %
TOTAL :	9 463 680 F. CFP	soit	100 %

**La secrétaire générale adjointe
de la province Nord**

Isabelle BABIN



AVIS D'INFORMATION

Mission de maîtrise d'œuvre ETUDES pour la protection du trait de côte bordant le gîte Houlo-men au lieu-dit Ma Kugavit dans la tribu de Ouen- Poues - Commune de Hienghène

La province Nord informe la population que les études, pour la protection du trait de côte au lieu-dit Ma Kugavit, dans la commune de Hienghène, où se trouve la structure hôtelière "Houlo-men", sont inscrites au Contrat de développement 2024 -2027 conclu entre l'État et la province Nord. Ces études font partie de l'opération VI-1 intitulée "Protection du littoral de la province Nord".

Le plan de financement de l'opération s'établit de la manière suivante :

État :	7 097 760 F. CFP	soit	75 %
Province Nord :	2 365 920 F. CFP	soit	25 %
TOTAL :		soit	100 %

La secrétaire générale adjointe
de la province Nord

Isabelle BABIN